

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
SEDETIAM CONSEIL**



Février 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise SEDETIAM CONSEIL dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

SEDETIAM CONSEIL			
Date d'adhésion au programme	30/08/2022	Date d'engagement dans le programme	25/10/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	2 ans (2023-2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	16/11/2025
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023-2025
Date de publication du rapport d'évaluation	02/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	6
I.3 Cadre mis en place et description des actions	7
II. Evaluation	8
II.1 Synthèse de l'évaluation	8
II.1.1 Adéquation des informations fournies	8
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	8
II.1.3 Conclusion évaluative.....	8
III. Recommandations	9
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	9
III.1.1 Précision du plan d'action.....	9
III.1.2 Complément au plan d'action	9
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	9
IV. Synthèse des retours du jury	11

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	21 Rue Vaudrey 69003 Lyon
Secteurs d'activité	Appui à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de santé publique (notamment de santé-environnement), médico-sociales et de développement territorial
Chiffre d'affaires	85 000€ en 2017 (pas de chiffre plus récent disponible)
Nombre d'employés	3
Site web de l'entreprise	https://sedetiam-conseil.fr/

I.1 Engagements préexistants

Sedetiam Conseil a installé son activité dans l'espace de coworking "la Cordée à Lyon", lauréat sur les dernières années du label « Lyon, ville équitable et durable » qui marque la volonté de la ville de Lyon d'identifier les entreprises, commerces, artisans, qui répondent de manière pragmatique aux enjeux du développement durable à travers une offre de consommation responsable (produits et services).

Les objectifs de ce label sont :

- d'identifier et de rendre visible auprès des citoyens lyonnais les structures engagées dans cette démarche par le biais de supports de communication grand public
- d'accompagner ces structures dans une démarche de progrès par des échanges de pratiques et des ateliers thématiques au sein du « Club des labellisés »

En décernant le label, la ville de Lyon souligne l'engagement continu des structures labellisées dans les domaines suivants :

- Gestion environnementale
- Achat et consommation responsable
- Gestion sociale
- Engagement sociétal

La Cordée, l'espace de coworking dans lequel nous travaillons, détient ce label. Nous pourrions prendre des locaux en propre, mais nous souhaitons poursuivre notre implantation dans ce lieu vertueux.

cf règlement du label :

"Les candidats sont labellisés à partir du moment où ils mettent en œuvre des actions de façon transversale dans les domaines suivants :

Article 2.1 Gestion environnementale

Définition : L'environnement représente l'ensemble naturel dans lequel les êtres vivants et les éléments existent et évoluent.

L'enjeu environnemental est de résoudre les problématiques liées à la santé, le logement, la gestion des ressources naturelles (eau, forêts...) pour assurer la continuation de la vie sur terre dans des conditions optimum pour les êtres vivants.

Il se traduit par des actions pour :

- gérer les ressources naturelles en s'inscrivant dans le long terme,
- limiter les pollutions,
- lutter contre le réchauffement climatique.

Dans le cadre de la labellisation « Lyon, ville équitable et durable », sont évaluées les actions/pratiques mises en œuvre en matière de :

- maîtrise de l'énergie, gestion et préservation des ressources naturelles,
- déplacements-mobilité,
- gestion de déchets,
- information-sensibilisation du personnel et des parties prenantes.

Article 2.2 Achat et consommation responsable

Définition : Un achat responsable (produit ou service) est une réponse à un besoin qui intègre, en plus de la dimension économique, une dimension sociale et environnementale. Consommer responsable, c'est privilégier des produits et des services à forte valeur sociale et environnementale dans un objectif de création de richesses locales.

Dans le cadre de la labellisation « Lyon, ville équitable et durable », sont évaluées les actions/pratiques mises en œuvre en matière de :

- réflexion en amont sur la définition du besoin,
- utilisation de critères de développement durable dans la sélection des fournisseurs/prestataires et produits achetés,
- relations éthiques/équitables avec vos fournisseurs et prestataires,
- limitation de l'impact social et environnemental de sa propre consommation.

Article 2.3 Gestion sociale

Définition : La gestion sociale est un ensemble de pratiques pour administrer, mobiliser et développer les ressources humaines assurant l'activité de l'organisation. Cet ensemble de pratiques va au-delà de la simple administration pour englober le management du capital humain de la structure, avec toutes les fonctions qui en découlent.

Dans le cadre de la labellisation « Lyon, ville équitable et durable », la gestion sociale intègre également la gestion des parties prenantes, pratique qui consiste à identifier et à répondre à certaines demandes des parties prenantes qui affectent l'entreprise ou qui sont elles-mêmes affectées directement ou indirectement par elle.

Sont évaluées les actions/pratiques mises en œuvre en matière de :

- Transparence et participation des parties prenantes à la vie de l'entreprise,
- Management social et humain,
- Politique salariale et lucrativité,
- Gestion financière éthique,
- Mutualisation.

Article 2.4 Engagement sociétal

Définition : L'engagement sociétal c'est la contribution de l'organisation à l'amélioration de la société en mobilisant les ressources qu'elle possède.

Dans le cadre de la labellisation « Lyon, ville équitable et durable », sont évaluées les actions/pratiques mises en œuvre en matière de :

- promotion du Développement Durable, de l'Economie Sociale et Solidaire,
- soutien et participation aux initiatives solidaires et locales,
- égalité d'accès aux produits et services.

Par ailleurs, Sedetiam Conseil verse à ses deux salariées le forfait "Mobilités durables" sur la base de leur attestation sur l'honneur qu'elles se rendent à leur travail par un moyen de transport à mobilités durables. Nous allons poursuivre ce versement.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

Les principaux enjeux identifiés par l'entreprise sont les suivants :

- intégrer de manière efficace les enjeux de la biodiversité dans nos missions portant sur des politiques de santé-environnement
- travailler dans des locaux dont le fonctionnement est vertueux vis-à-vis de la consommation de ressources
- soutenir financièrement des associations œuvrant à la protection de la biodiversité

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le plan d'action volontaire concerne l'entreprise SEDETIAM Conseil qui dispose : - d'un siège social, - et de la localisation de lieux de travail au sein d'un espace de coworking (la Cordée - www.la-cordee.net) lauréat du label Engagé à Lyon (qui remplace le label Lyon Ville Équitable et Durable https://www.lyon.fr/economie/economie-sociale-et-solidaire/le-label-engage-lyon) Le plan d'action concerne l'ensemble de l'équipe (3 personnes : la directrice et les deux consultantes salariées).
-----------------------------------	---

Durée prévue pour la mise en œuvre	2 ans (2023-2025)
---	-------------------

Nombre d'actions cœur de métier	3	Nombre d'actions complémentaires	4
--	---	---	---

Actions cœur de métier	1. Intégrer dans nos missions d'appui à l'élaboration des Plans régionaux santé-environnement (https://www.ecologie.gouv.fr/plans-regionaux-sante-environnement-prse) Bretagne, Normandie, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes, des actions opérationnelles veillant à la prévention des atteintes à la biodiversité, et à la sensibilisation au lien positif à la nature, dans une approche "Une seule santé" 2. Diminution du bilan carbone de l'entreprise 3. Promotion de l'approche OneHealth / Une seule santé dans toutes les missions de Sedetiam Conseil
-------------------------------	--

Observations

L'entreprise a identifié 3 actions cœur de métier :

- 2 actions sont liés à son enjeu principal qui consiste à utiliser sa posture de conseil pour que les enjeux de biodiversité soient pris en compte dans les Plans régionaux santé-environnement
- 1 action concerne son impact opérationnel direct, via les déplacements de l'équipe

Actions complémentaires	1. Présence aux ateliers proposés au sein de la Cordée, notre espace de coworking, sur des sujets en lien avec la protection de la biodiversité 2. Contribution au projet Rêve gris visant à produire et faire découvrir des légumes introuvables dans le commerce "standard" 3. Contribuer à l'extension du nombre de plantes dans notre espace de coworking 4. Contribuer au financement de France Nature Environnement
--------------------------------	---

Observations

En dehors de l'action de mécénat, les actions complémentaires ne sont pas recevables dans le cadre d'un plan d'action sur la biodiversité.

En matière d'actions complémentaires, l'entreprise aurait par exemple pu identifier des actions de sensibilisation et de partage de son expertise auprès de partenaires ou même du grand public.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'entreprise montre une bonne capacité à intégrer la biodiversité via ses missions de conseil. Pour les actions strictement internes, l'analyse des enjeux de l'entreprise gagnerait à être complétée par l'identification de ses dépendances.

Les actions cœur de métier sont bien présentées et alignées avec l'activité du cabinet, avec des objectifs chiffrés et des indicateurs pour la plupart adaptés. Néanmoins, ces indicateurs pourraient être renforcés par des repères relatifs, et les indicateurs qualitatifs précisés.

Le suivi est structuré, mais pourrait être amélioré en clarifiant les moyens mobilisés et les responsabilités pour chaque action.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	À renforcer	Suffisant	Suffisant	À renforcer

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	À renforcer	À renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

Le plan d'action de l'entreprise est bien ancré dans son cœur de métier et met en avant son principal levier : l'influence de ses missions de conseil pour intégrer la biodiversité et l'approche One Health dans les politiques publiques. Les actions principales sont cohérentes, réalistes et assorties d'objectifs chiffrés. Le dispositif de suivi existe et est adapté à la taille de la structure.

Pour aller plus loin, l'entreprise pourrait compléter l'analyse de ses enjeux (notamment les dépendances à la biodiversité et l'impact du numérique), enrichir certains indicateurs (repères relatifs, détails sur les objectifs qualitatifs) et préciser les moyens et responsabilités par action. Ces ajustements permettraient de mieux démontrer la cohérence globale du plan, son impact réel et comprendre sa mise en œuvre dans la durée.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Pour consolider son plan d'action, l'entreprise pourrait fournir plus d'informations sur les aspects suivants :

- identifier ses dépendances à la biodiversité
- détailler davantage le pilotage du plan d'action
- donner davantage d'éléments qualitatifs sur la démarche d'amélioration continue appliquée spécifiquement à ce plan d'action
- préciser comment les 3 personnes de l'équipe ont concrètement contribué à construire le plan d'action
- préciser si des parties prenantes externes ont contribué à la définition de ce plan d'action
- donner des indicateurs et objectifs relatifs (ex : proportion de PRSE traités par l'entreprise intégrant des actions en faveur de la biodiversité)
- détailler la mise en œuvre de chaque action avec des étapes et un planning

III.1.2 Complément au plan d'action

Le plan d'action aurait pu être enrichi et aller plus loin en intégrant les éléments suivants :

- prendre en compte le sujet de la sobriété numérique (matières et énergie) et proposer des actions en lien avec le numérique : location d'ordinateurs et téléphones (vs achats), matériel reconditionné, achats auprès de fournisseurs de proximité ou labellisés (ex : papeterie)
- Travailler sur une charte d'achats responsables
- Proposer des actions de partage de compétences vers des partenaires ou le grand public (action complémentaire)

Pour le prochain plan d'action, l'entreprise a déjà identifié de nouvelles pistes qui semblent pertinentes à mettre en œuvre pour renforcer sa démarche notamment :

- Développer des indicateurs qualitatifs (témoignages, retours d'expérience) pour compléter les indicateurs existants
- Associer plus systématiquement les clients et partenaires à la réflexion sur la biodiversité (ateliers, questionnaires) et valoriser les retours d'expérience des bénéficiaires des missions d'appui PRSE
- Organiser des webinaires ouverts à d'autres entreprises ou partenaires sur les liens entre santé-environnement et biodiversité.
- Développer des supports pédagogiques internes (fiches pratiques, newsletters)
- Participer à des chantiers nature (plantations, restauration de milieux) en partenariat avec des associations locales.
- Explorer davantage le mécénat de compétences au profit de projets de préservation de la biodiversité.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

Dans la mise en œuvre de son plan d'action, l'entreprise pourrait aller plus loin sur les points suivants :

- structurer davantage les modalités d'association et de suivi par les collaboratrices, avec la dirigeante
- associer les clients à la mise en œuvre du plan d'action
- fournir les informations liées aux indicateurs qui avait été identifiés au moment du dépôt du plan d'action
- définir des moyens humains et financiers pour mettre en œuvre le plan d'action. Ex : budget nécessaire pour réduire les impacts directs de l'entreprise (achat de vaisselle, achats de matériel informatique energy star, etc)

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a souligné la pertinence de l'action cœur de métier pour une entreprise de ce secteur, son pouvoir de conseil et d'influence auprès de ses clients étant important mais a interrogé la réalisation concrète de cette action.

En revanche, une partie des actions complémentaires proposées semblent hors du cadre du programme EEN.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury a émis les recommandations suivantes :

- Aller plus loin concernant les enjeux liés aux fournitures de l'entreprise et en particulier à la sobriété numérique
- Suivre une formation, visant la montée en compétence des collaboratrices sur les enjeux Santé-environnement, permettant une traduction opérationnelle de l'action cœur de métier dans les plans de santé c'est-à-dire se donner des outils sur l'argumentaire, des chiffres, cas concrets d'intégration de la biodiversité dans les plans de santé pour appuyer l'activité de conseil
- Impliquer l'ensemble des collaboratrices dans la construction et la mise en œuvre du plan d'action
- Participer à une fresque du numérique (action complémentaire) pour venir nourrir une éventuelle action cœur de métier en lien avec cet enjeu.